

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BREVAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

Convocation du 20 février 2026

Nombre de membres : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Président : Thierry NAVELLO

Présents : Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM, Mylène MOREAU

Absences excusées : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Sabrina MARAIS

Secrétaire de séance : Annie ZACCHERINI

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2025

Le PV est approuvé à l'**unanimité**

2026-03-01 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

| Section de fonctionnement | Montant |
|--|--------------|
| A. Solde des réalisations de l'exercice N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | - 1 036,75 € |
| B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | 4 956,23 € |
| C. Résultat de clôture de la section de fonctionnement = A+B | 3 919,48 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS

- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-03-02 Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026

Vu le CGCT,

Après avoir le Compte Financier Unique (CFU),

Après avoir constaté :

- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à **3 919,48 €**

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité** :

APPROUVE l'affectation des résultats suivante :

| AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2025 SUR EXERCICE 2026 | | | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------|
| RESULTATS EXERCICE 2025 | | EXCEDENT REPORTE 2026 | |
| EXCED. FONCTION | 3 919,48 € | R 002 | 3 919,48 € |

2026-03-03 Approbation du Budget Primitif 2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité** :

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **18 500 €** en section de fonctionnement

INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES

- Mme ZACCHERINI a constaté que la maison d'une administrée, qui avait obtenue une aide remboursable de la part du CCAS, était à priori vendue. Qu'en est-il du remboursement ?
M. le Président confirme qu'une reconnaissance de dette avait été signée et que la somme sera bien recouvrée à la vente de la maison.

Heure de clôture du Conseil d'Administration : 19h15

FEUILLET DE CLOTURE

Convocation du 20 février 2026

Nombre de membres : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Président : Thierry NAVELLO

Présents : Maryse MAUGUIN, Annie ZACCHERINI, Madeleine GORIEU, René LANNOU, Michel ABRAHAM, Sabrina MARAIS, Mylène MOREAU

Absences excusées : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN)

Secrétaire de séance : Annie ZACCHERINI

- **2026-03-01** Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- **2026-03-02** Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026
- **2026-03-03** Approbation du Budget Primitif 2025

Président du CCAS
Thierry NAVELLO

Secrétaire
Annie ZACCHERINI